

L'an deux mille vingt six, le vingt-quatre février à 20h30, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni au SIPOM de REVEL, sous la présidence de Madame Evelyne ROUANET.

**Délégués titulaires**

Nom	Prénom	Statut	Procuration à
AGAR	Nathalie	Présente	
AUBOURG	Patrick	Présent	
AUGER-TRETON	Brigitte	Présente	
AUTHA	Sandrine	Présente	
BEGARDS	Michel	Présent	
BENNES	Richard	Présent	
BERSEILLE	Pascal	Absent	
BONNET	Denis	Présent	
BOURGAREL	Roger	Présent	
BOUSCATEL	Camille	Présent	
BOUSQUET	Daniel	Présent	
CASTAGNE	Didier	Présent	Pouv de LAURENS Lucienne
CAZELLES	Jean Pierre	Absent	
CESCATO	Francis	Présent	
CHIABRANDO	Marc	Présent	
CLARY	Camille	Présent	
CLERGEAU	Serge	Absent	
COLLOT	Adrien	Absent	
CREPY	Fabrice	Présent	
DAMIEN	Mélanie	Présente	
DE CAFFARELLI	Marie-Laure	Présente	
DEGRET	Jean-Jacques	Absent	
DELHON	Jacques	Absent	
DÉRAMOND	Sébastien	Présent	
DOUZE	Maarten	Présent	
FABRE	Christian	Présent	
FABRE	Danièle	Présente	
FERRAN	Franck	Présent	
FONTES	Gérard	Présent	
FOURNIER	Damien	Absent	
GELIS	Guillaume	Présent	
GIRAULT	Katherine	Présente	Pouv de TROUDART Corinne
GIRONIS	Julien	Présent	
GLAUDE	Ludovic	Absent	
GRENARD	Stéphanie	Présente	
GUY	Philippe	Absent	
ISMAN	Rémy	Présent	
LACROUX	Evelyne	Présente	
LAGOUTTE	Jean	Absent	Proc à LUCENA François
LARROQUE	Laurence	Présente	
LAURENS	Lucienne	Absente	Proc à CASTAGNE Didier
LAURENT	Anne	Présente	
LUCENA	François	Présent	Pouv de LAGOUTTE Jean
LUX	Pierre	Absent	
MARIOJOLS	Roselyne	Absente	
MARTORELL	Didier	Absent	
NAVARRO	Karine	Absente	
OURLIAC	Véronique	Absente	
PAPIN	Florence	Présente	
PASTRE	Marie	Absente	
PORTA	Raymond	Présent	
PORTES	Pierre	Présent	
POUYANNE	Christophe	Absent	
PUJOL	Francis	Présent	
RAVET	Marc	Présent	
REUSSER	Isabelle	Absente	
REY	Mickaël	Absent	
RIBAUT	Jean-Paul	Présent	
ROUANET	Evelyne	Présente	
ROUANET ASTRUC	Géraldine	Absente	
ROUGIER	Thierry	Présent	
ROUQUET	Serge	Absent	
SAURAT	Thierry	Présent	
SEGREVILLE	Lucette	Présente	
SERRE	Benoît	Présent	
SOUAL	Jean-Pierre	Présent	
TROUDART	Corinne	Absente	Proc à GIRAULT Katherine
VANDEN BERGUE	Isabelle	Absente	
VERNIER	Jean Claude	Présent	
VIALADE	Reine	Présente	
VINCENT	Sophie	Absente	

**Délégués suppléants**

Nom	Prénom	Statut
ADROIT	Sophie	Absent( e)
AMIEL	Armonie	Absent( e)
ANDRIEU	Rémi	Absent( e)
ARKI	Karine	Absent( e)
AUBESQUIER	Nadine	Absent( e)
BAHURET	Gisèle	Absent( e)
BARBASTE	Pierre	Absent( e)
BATUT	Jean Pierre	Absent( e)
BERRO	Jean Christophe	Présent
BLANCHON	Alix	Absent( e)
BONNEFOY	Magali	Absent( e)
BOYER	Michel	Absent( e)
BRUNET	Magalie	Absent( e)
CALMET	Nelly	Absent( e)
CAMINADE	Christian	Absent( e)
CAMPOS	Pascal	Absent( e)
CARLIER	Thierry	Absent( e)
CAROCA	Jean	Absent( e)
CARRIEROU	Elian	Absent( e)
CLOAREC	Françoise	Absent( e)
CODECCO	Serge	Présent
CORDIEZ	Serge	Absent( e)
COTTEREAU	Matthias	Absent( e)
COURNEDE	Magali	Absent( e)
COUZINIE	Philippe	Absent( e)
CREBASSA	Pascale	Absent( e)
DE VILLELE	Philippe	Absent( e)
DISS	Laurent	Absent( e)
DURAND	Marc	Absent( e)
FABRE	Elodie	Absent( e)
FAGET(DA SILVA)	Odette	Absent( e)
FEZZANI	Khaled	Absent( e)
FIGNES	Jean-Claude	Absent( e)
GROTTO	Emmanuel	Absent( e)
HERAILH	Pierre	Absent( e)
HOURQUET	Laurent	Absent( e)
IMART	Jean Luc	Absent( e)
JONQUIERES	Vincent	Absent( e)
LAPASSAT	Jean Luc	Absent( e)
LEBRETON	Delphine	Absent( e)
LEROUX	Sophie	Absent( e)
LUMEAU	Grégoire	Absent( e)
MAGNIN	Gérard	Absent( e)
MARTY	Francis	Absent( e)
MAUREL	Danièle	Absent( e)
MERLIO	Gwenaël	Absent( e)
METCHE	Marie-José	Absent( e)
MILHAVET	Marie Line	Absent( e)
MISSEY	Jean-Paul	Absent( e)
MONTAGNE	Patrick	Absent( e)
MOULIN	Dominique	Absent( e)
NGAI	Jeffrey	Absent( e)
ORLOWSKI	Cécile	Absent( e)
OULES	Nicole	Absent( e)
PADIÉ	Yannick	Absent( e)
PERRY PELISSIER	Samantha	Absent( e)
POUX	Emmanuel	Absent( e)
PRADELLES	Vincent	Absent( e)
RAYE	Michèle	Absent( e)
REGIS	Lionel	Absent( e)
RIVAIRAN	Laëtitia	Absent( e)
ROUQUET	Jérémy	Absent( e)
ROUX	Stéphane	Absent( e)
SARRALDE	Julien	Absent( e)
SAURET	Jérôme	Absent( e)
SICARD	Didier	Présent
TEISSEYRE	Régine	Absent( e)
TERRAT	Emmanuelle	Absent( e)
VIGNA	Lionel	Absent( e)
VIRVES	Pierre	Absent( e)
VIVIES	Sylvie	Absent( e)

Nombre de délégués titulaires présents : 46

Nombre de délégués suppléants présents : 3

Nombre de procurations : 3

Secrétaire de Séance : Madame Danièle FABRE

**Objet : Annule et remplace la délibération 2026\_04 du 06 janvier 2026 portant autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses de fonctionnement et d'investissement avant le vote du budget primitif 2026**

L'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales modifié par la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012, précise que dans le cas où le budget de la collectivité territoriale n'a pas été voté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

La Préfecture nous précise que la formulation crédits ouverts au budget de l'exercice précédent » signifie que seules les dépenses réelles d'investissement votée en 2025 peuvent être prises en compte pour le calcul du plafond des dépenses à engager. Celui-ci exclut donc les restes à réaliser (RAR). Aussi, le montant des crédits disponibles est déterminé selon le calcul détaillé dans le tableau ci-dessous :

BUDGET	A-CREDITS OUVERTS AU BP 2025	B-CREDITS OUVERTS PAR DM	C-COMPTÉ 16 (A DEDUIRE)	D-MONTANT DE BASE POUR LE CALCUL DES CREDITS DISPONIBLES ( D = A+B-C)	E-CREDITS DISPONIBLES AVANT LE VOTE DU BP 2026 (E = D x 25 %)
<b>PRINCIPAL</b>	892 903.63 €	16 091.00 €	297 000 €	611 994.63 €	152 998.65 €

La ventilation par articles des crédits disponibles avant le vote du budget 2026 est la suivante :

ARTICLES	2051	21351	21538	2158	21828	21838	21848	2188
<b>AUTORISATION DE CREDITS EN €</b>	1000 * 0.25 = 250 €	12 000 * 0.25 =3000 €	90 000 *0.25 = 22 500 €	291 943.44 * 0.25 = 72 985.86 €	187 126 *0.25 = 46 781.50 €	4 000 * 0.25 = 1000 €	5 000 * 0.25 = 1250 €	4834.19 * 0.25 = 1208.54 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité des membres, décide :

- D'annuler la délibération 2026\_04 du 06 janvier 2026, portant autorisation d'engager, liquider, mandater avant le vote du BP 2026 et de la remplacer par la délibération suivante ;
- D'autoriser Madame la Présidente à mettre en recouvrement les recettes et d'engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement, dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.
- D'autoriser Madame la Présidente, avant le vote du budget primitif 2026, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au titre de l'année 2025, comme indiqué dans les tableaux ci-dessus.

Fait à Revel, le 24 février 2026,

La Présidente,

Evelyne ROUANET

Acte rendu exécutoire après  
son envoi en Préfecture le :

27 février 2026

La Présidente informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.